

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 29 mars 2021 à 19 h 30, par visioconférence, à l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre Dugré, maire (présentiel)
Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1 (présentiel)
Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2 (présentiel)
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3 (présentiel)
Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4 (présentiel)
Poste vacant au siège #5
Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6 (visioconférence)

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Mélissa Levasseur en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec les articles 152, 153 et 156 du *Code Municipal du Québec*.

Par le fait même, le conseil municipal a renoncé au début de la séance à l'avis de convocation.

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VIOSOCONFÉRENCE

M. le maire Pierre Dugré ouvre la séance à 19h32 et souhaite la bienvenue.

2021-04.051

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Participation à la séance à huis clos par vidéoconférence.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Modifications au calendrier des séances ordinaire 2021.

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ

SPORT & LOISIRS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, il est proposé par la conseillère madame Suzanne Vinet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 mars 2021, comme préparé et lu.

2021-04.052

PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé à plusieurs reprises depuis ce temps;

Considérant les arrêtés 2020-004 et 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant que lorsqu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- le conseil municipal accepte que la séance soit enregistrée en audio et que cet enregistrement audio soit disponible au public en différé sur le site internet de la municipalité.

2021.04.053 **MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder au changement des dates suivantes pour le calendrier des séances ordinaires du mois d'avril et de septembre 2021;

- Lundi le 12 avril au lieu de mardi le 6 avril;
- Lundi le 13 septembre au lieu de mardi le 7 septembre.

QU'un avis public soit publié sur le site de la municipalité et aux deux endroits désignés par résolution, soit à l'église et au bureau municipale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021.04.054 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 19h35.

Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire